

Rennes, 3 mars 2022

Mme Anne-Claire MIALOT
Directrice générale
ANRU
69 bis rue de Vaugirard
75 006 Paris

Objet : 3^{ème} avenant du 10 mars 2022

Madame la directrice générale,

Suite au COPIL de bilan du NPNRU du 25 novembre 2021 et à la revue de projet du NPNRU du 17 décembre 2021 qui se sont tenus à RENNES, le Conseil Citoyen Rennais souhaite vous faire part de ses remarques et contributions dans la perspective du prochain comité d'engagement du 10 mars 2022 au cours duquel seront décidées les modalités financières et organisationnelles du 3^{ème} avenant du NPNRU concernant Rennes Métropole.

Outre la satisfaction des populations des 5 quartiers prioritaires de la Ville de RENNES sur la mise en œuvre des premières réalisations depuis 2016, nous souhaitons vous réaffirmer nos demandes, au plan général rennais, sur la nécessité :

- d'augmenter autant que nécessaire les dotations budgétaires pour pallier les conséquences de la hausse du prix des matières premières constatées depuis mi-2021, notamment au niveau des coûts des constructions, mais pas seulement car l'inflation actuelle semble s'inscrire dans la durée.
- d'envisager la possibilité de reporter autant que de besoin l'échéance du programme actuel au-delà de fin 2028, si besoin vers 2029 ou même 2030, pour tenir compte des 2 années de la pandémie et des délais qui en découleront dans les divers approvisionnements dans les toutes prochaines années.
- de prévoir l'installation de panneaux solaires sur les toits de toutes les nouvelles constructions et sur tous les immeubles en rénovation.

Au plan spécifique des 3 opérations rennaises, nous réaffirmons nos demandes et les besoins particuliers des habitants :

► du QPV de Maurepas :

- pour les modalités pratiques de la prise en charge par les bailleurs, sur financement NPNRU, du coût des appartements « relais » et autres facilités pour tous les travaux lourds et bruyants (marteaux-piqueurs, scies à béton, perforateurs, etc...) sur les durées de déplacements temporaires, les surfaces par famille, les commodités mises à dispositions des résidents déplacés provisoirement, etc....
- pour la constitution d'un centre de santé homogène et bien doté sur le site du Gros Chêne.
- pour les modalités de la rénovation et de la restructuration de l'école des Gantelles : A quel horizon ? Y aura-t-il nécessité de fermeture provisoire de tout ou partie de l'école ?

► du QPV du Blosne :

- pour une restructuration parfaitement coordonnée des 3 centres commerciaux, menée en parallèle des futurs aménagements et équipements de la place Jean Normand au plan des impacts sociaux, et commerciaux, sur le cadre de vie et les emplois, sur les espaces verts et les circulations diverses, etc...
- pour une coordination harmonieuse des projets de requalification et de restructuration pour les 2 équipements scolaires et pour la diversification et la requalification de l'habitat.

Localement, en dehors du financement NPRU, nous avons souligné l'importance d'une requalification des espaces verts par la ville de Rennes. Ceux-ci n'ont pas évolué depuis près de 60 ans.

Après les réhabilitations, il y a nécessité de cette requalification, sans oublier la présence :

- de services publics tels la Poste ou établissement bancaire dab,
- de commerces lieux de convivialité tels un bistrot, restaurant, une boulangerie,...
- du vivre ensemble et de la culture : bibliothèque, médiathèque,...
- La recentralisation du Centre de santé.

► du QPV de Villejean :

Pour améliorer l'attractivité du quartier il faut :

- dans le cadre de l'amélioration des conditions de tranquillité et de sécurité du QPV et du site de la dalle de Villejean, nous insistons sur l'étude d'ingénierie indispensable pour garantir cette amélioration : vers quelle orientation ? Vers quel type de circulation ? Quel fonctionnement dans les espaces extérieurs de la dalle et de son environnement immédiat ?
- requalifier 1628 logements avec des enjeux autour des performances thermiques, acoustiques, externe mais aussi interne. Les réhabilitations effectuées par le passé, qui ont permis d'améliorer l'isolation phonique des bruits extérieurs, ont pu rendre plus sensible la question des bruits intérieurs aux bâtiments.
- de mettre des volets roulants électriques notamment pour les anciens.
- la création d'un pôle santé ainsi que d'un pôle petite enfance.
- l'introduction d'activités et changements d'usage des logements des Rdc des tours du 1, 8, 24 et 30 Bourbonnais pour accueillir des surfaces associatives qui ont besoins de locaux.
- et pour garder les commerces sur la dalle.

Enfin, nous vous confirmons notre total engagement et notre pleine détermination à œuvrer efficacement à la rénovation urbaine de la ville de RENNES.

Recevez, Madame la directrice générale, nos salutations distinguées.

Le Conseil Citoyen Rennais